

Consignes syndicales du SNUipp-FSU

Non remplacement

Signalez au SNUipp 39 toute absence non remplacée, tout départ en formation annulé faute de remplaçant

En cas de non remplacement, renvoyez les élèves dès le lendemain, écrivez et faites écrire les parents (modèles de courriers : 39.snuipp.fr)

TR et temps de service

Avec les modifications des rythmes et la multiplicité des durées des demi-journées, il faudra faire respecter son temps de service. L'administration devra rendre des demi-journées en cas de dépassement des 24h par semaine. **Le SNUipp met à votre disposition sur le site un calculateur vous permettant de suivre au jour le jour les heures déjà effectuées.**

TR et activités péri scolaires

Les TR n'ont pas à effectuer les TAP, même si l'enseignant qu'il remplace a choisi de les effectuer.

Stage syndical

L'administration a un mois pour prévoir un remplacement (délai de demande d'autorisation d'absence de rigueur). **Si elle n'est pas en mesure de vous affecter un TR, renvoyez les élèves.**

M@gistere...ou pas!

Le SNUipp reste vigilant quant à l'application de ce dispositif qui pourrait être mortifère pour notre métier et contraire aux besoins des collègues et des équipes. Conformément à sa pratique il fera rapidement auprès des collègues un bilan de sa mise en place dans le département.

Le SNUipp refuse que les enseignants soient soumis à quelque pression que ce soit vis à vis de M@gistere (flicage des heures, lieu de connexion, parcours obligatoires...). Chaque collègue doit être libre de participer ou non. Libre de choisir ses contenus de formation et les modalités afférentes concernant les 18h (stages, anim péda, banalisation des heures pour discussions en équipes à l'école...)



Travailler les contenus, les revendications et les consignes syndicales : c'est faire du syndicalisme.

Le faire indépendamment de tout parti politique ou du pouvoir en place en considérant les enseignants comme des concepteurs, en s'appuyant sur leurs besoins exprimés et leur expertise professionnelle pour penser la transformation du métier et de la société afin d'améliorer les conditions de travail, la professionnalité et la réussite des élèves :

c'est faire du SNUipp.

Quand le SNU 39 publie une analyse ou une consigne syndicale, quand il réunit les collègues en stage, en RIS, quand il appelle à la grève ou quand il dit NON aux contre réformes et aux reculs démocratiques et sociaux, il sait pourquoi et s'en explique.

C'est parce que le SNU ne gomme pas la dimension réflexive des collègues au profit d'une dimension « applicationniste » qu'il se méfie du prêt à penser, de l'instrumentalisation, de l'infantilisation, du syndicalisme par délégation et des analyses faciles.

Le SNUipp refuse que les enseignants soient amenés à devenir de simples exécutants (m@gistère, rythmes..), il refuse de même que les militants syndicaux deviennent des techniciens de maintenance du système éducatif et de ses agents.

Le SNU 39 n'impose pas de consignes syndicales dont les contenus comme le thème seraient décidés par d'autres à partir d'un catalogue de priorités nationales. C'est en discutant sur le terrain des véritables besoins des équipes, que le SNU devient apte à identifier les besoins des salariés, des praticiens qui se coltinent, eux, chaque jour avec ce terrain.

APC : Assez de Petits Compromis/Alternative Professionnelle Choisie

La réforme des rythmes nous impose des compromis mangeurs de temps quand l'évolution de notre métier nous réclame toujours plus de disponibilité.

Travail en équipes, rencontre avec les parents, entretien avec les personnes qui suivent les élèves en situation de handicap, entretien avec les orthophonistes, les personnes qui suivent les familles en situation difficile (les assistantes sociales, les éducateurs...), organisation des événements qui alimentent les caisses de la coopérative scolaire...

Voici la liste non exhaustive des activités dont le temps déborde largement des heures de concertation données par l'administration.

Les enquêtes sur les conditions de travail des enseignants disent bien ce débordement qui pousse certains au burn out.

Et maintenant viennent s'ajouter réunions et ajustements entre « victimes » de la réforme des rythmes...

Opposé depuis sa création à l'APC qui ne fait qu'introduire de l'inégalité et dégoupiller le travail des rased et la revendication de la baisse des effectifs,

Le SNUipp appelle les équipes à s'approprier ce temps, sans la présence des élèves dans des horaires choisis par le conseil des maîtres, en compensation du temps passé à toutes ces tâches invisibles qui ne rentrent dans aucune grille.

Rythmes biologiques des enseignants (adjoints et direction)

Les chiffres du ministère parlent d'eux-mêmes : 44h de travail hebdomadaire en 2013.

A cette rentrée les communes chargent encore la barque en décidant de nos horaires de travail alors même que ce temps est pourtant de notre entière responsabilité. Leurs décisions vont directement impacter tous LES temps de travail (temps classe/temps personnel/temps en équipe, temps formel/ temps informel) et conduiront à une amplitude de travail qui parfois dépasse même le cadre légal.

Dans ces conditions, **toutes les réunions (animations pédagogiques, conseils école-collège, équipes éducatives, réunions rythmes, réunions avec les parents, les assistants sociaux, orthophonistes...)** organisées en dehors des 24h + 108h, en fin de journée ou selon d'autres modalités sont une remise en cause supplémentaire des conditions de travail.

Le SNUipp appelle les collègues à stopper là. Le ministère refuse en plus de prendre la mesure de la surcharge de travail inacceptable qu'engendrent les rythmes scolaires et la mise en place des activités périscolaires. Légalement toutes ces tâches ne relèvent pas de la responsabilité des directeurs d'école et des équipes.

Il appelle les enseignants à s'en tenir stricto sensu aux 24h de classe + 108h (à organiser individuellement ou en équipe) selon la quotité travaillée (temps partiels) et à refuser toute réunion qui dépasserait le temps de travail légal ou ne serait pas associée à un ordre de mission permettant de comptabiliser les heures et de faire procéder au remboursement de frais.

Il met en ligne sur son site un logiciel vous permettant de faire valoir vos droits.

Réunion d'info syndicale

A partir de la rentrée, les enseignants pourront participer à **3 réunions d'information syndicale (RIS) de 3 heures** au lieu de 2 aujourd'hui. Mais l'exercice du droit syndical sera toujours limité pour les PE : Ces derniers ne pourront prétendre qu'à 1 seule RIS sur une demi-journée de classe (mercredi), les 2 autres devant se faire en dehors des 24 heures d'enseignement. Cette règle constitue une restriction du droit syndical. Le SNUipp-FSU avec l'ensemble des organisations demande que les PE puissent exercer leur droit syndical de manière pleine et entière comme l'ensemble des fonctionnaires. Le SNUipp-FSU invite tous les collègues à participer massivement aux RIS qu'il organise sur le temps de travail, y compris devant élèves, et s'opposera à toute interprétation restrictive du droit syndical, ainsi qu'aux menaces de sanctions, de la part de la hiérarchie.



ELECTIONS professionnelles